

ger. Il le fait avec autant d'empressement que de lumière ; mais quel sera le succès de ses louables efforts ? Ses raisons en faveur du jeûne , de l'abstinence , & des moïens divers de mortification chrétienne , sont péremptoires sans doute , conformes à la doctrine de la sainte antiquité & à l'usage constant de l'Eglise catholique ; mais que peuvent-elles sur des gens *quorum Deus venter est* ?

Phil. III.

L'auteur a beau prouver que l'abstinence fait une partie essentielle du jeûne , déployer en faveur de cette assertion toutes les ressources de l'érudition , prouver par la dispenfe même que tous les évêques du monde chrétien accordent annuellement avec toute la pompe de l'autorité sainte (a) , que ce genre de mortification tient à la nature du jeûne ecclésiastique ; il a beau s'appuyer de l'observation toute récente d'un illustre archevêque & dire que les premiers Chrétiens , lorsqu'ils jeûnoient , s'abstenoient non-seulement de la chair des animaux , mais encore

(a) Argument invincible & qui ne souffriroit aucun genre de réplique , si l'ignorance unie à la suffisance pouvoit être réduite à l'aveu de ses erreurs : « Tous les évêques de » l'Eglise catholique , dès qu'ils veulent dé- » roger à la rigueur du jeûne , prononcent » solennellement la dispense relative aux vian- » des ; or la dispense suppose la loi ». Mais qu'est ce que tous les Pasteurs du Christianisme contre un seul théologien qui *rotus teres atque rotundus* a la charge de vérifier les trois prérogatives du peuple crétois ? — Autres réflexions , 1 Août 1783 , p. 551. — 1 Oct. 1783 , p. 173. — 1 Avril 1783 , p. 552.